

COMMENTAIRE DU COMITÉ RÉFÉRENDAIRE

Acceptez- vous la loi modifiant la loi générale sur les zones de développement (LGZD) (Pour une utilisation rationnelle du sol) (L 1 35 – 10965) du 16 mai 2013 ?

Imaginez la Cité de Meyrin ou du Lignon avec 2x plus d'immeubles sur la même surface de terrain ! C'est ce que la loi L 1 35 – 10965 imposerait... ! Genève est déjà l'une des villes les plus denses au monde et la plus dense de Suisse avec 12'000 personnes par kilomètre carré. Plus dense que New York (10'000) ou même Bâle (7'100) et Zurich (4'200).

Cette nouvelle loi, initiée par les milieux immobiliers, **impose des densités extrêmes de manière aveugle sur tout le territoire cantonal et pour toutes les zones de développement.** Elle imposera des minima de densité qui sont 2x fois plus élevés que la moyenne des projets réalisés ces 50 dernières années dans le canton de Genève. Des espaces verts, de convivialité et de détente, de jeux pour les enfants, seront menacés de disparition.

Contrairement à l'esprit de concertation existant en Suisse, **cette loi enlève ainsi toute marge de négociation entre l'Etat, les communes et les habitants concernés.** Elle aggravera le problème du logement dans la mesure où elle soulèvera encore plus d'oppositions de gens qui ne veulent tout simplement pas vivre entourés de béton.

Tenir compte de notre environnement, orienter notre développement sur la qualité de vie des habitants doit être au cœur de nos préoccupations et non la fuite en avant sans limite.

Il est bien évident qu'une ville doit pouvoir évoluer et croître. Elle doit cependant le faire de manière naturelle en respectant les contraintes de son environnement. Aujourd'hui, créer de nouvelles cités de béton, c'est revenir 60 ans en arrière. **N'avons-nous rien appris de nos erreurs passées et de celles de nos voisins ?**

Ces 50 dernières années, **la population genevoise a plus que doublé sans que les infrastructures suivent le même rythme.** Comme la dette cantonale genevoise est déjà la plus élevée de Suisse par habitant, il est illusoire de penser que l'Etat pourra financer les infrastructures supplémentaires nécessaires au maintien de notre qualité de vie.

Quelles sont les conséquences au quotidien d'une densité aussi extrême pour la population ? Une perte de temps et du stress supplémentaire dûs à la saturation des infrastructures publiques existantes tels que les hôpitaux, les centres sportifs, les salles communales, les piscines, les écoles, les routes, etc...

Construire des logements pour nos enfants représente une croissance d'environ 1'500 personnes par année. Accepter cette loi consiste à favoriser l'arrivée de 6'000 à 7'500 personnes de plus par année. Le canton de Genève atteindra une population avoisinant les 600'000 habitants en 2030 ou encore 1.3 millions d'habitants dans le Grand Genève.

Notre canton doit garder un habitat diversifié et humain pour conserver son attrait. En voulant surdensifier, on accélérera le départ des familles avec enfants qui souhaitent vivre dans un cadre vert.

La qualité de vie est notre bien le plus précieux. Sauvegardons-la en préservant aussi nos espaces verts entre les immeubles afin que nos enfants puissent y jouer, nos aînés s'y reposer et que les actifs y trouvent le calme mérité.

Visitez notre site www.stopsurdensification.ch pour trouver plus d'informations et ainsi visualiser les images de ce que serait notre ville avec cette loi.

Pour toutes ces raisons, le comité référendaire appelle les citoyennes et les citoyens à voter NON le 9 février prochain.